



Carte grise française puis réimmatriculation en allemande

Par **QuBS**, le **15/01/2009** à **14:08**

Bonjour,

Je suis sur le point d'acheter un véhicule à un particulier en France.

Or dans deux mois je pars en Allemagne pour deux ans d'étude. Je devrai faire passer un contrôle technique allemand et réimmatriculer le véhicule, rapport à l'assurance qui sera allemande.

Dois-je obligatoirement faire refaire une carte grise en France à 350€, sachant que le véhicule roulera à peine un mois en France ?

Merci d'avance,

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **15/01/2009** à **23:38**

Bonjour,

Je suis surpris du montant de 350 € pour une carte grise ! m'enfin, peut-être.
Mais oui, carte grise française d'abord.

Par **QuBS**, le **16/01/2009** à **08:43**

Bonjour,

En fait ce serait 348€ (8CV, à 43€/CV, +4€ de timbre)

J'ai entendu parler de la carte grise export, qui peut-être permettrait de ne pas avoir à faire la carte grise normale, mais je n'arrive pas à savoir si oui ou non elle est réservée aux professionnels (i.e. est-il possible de l'avoir en achetant à un particulier ?), les informations étant différentes suivant les sites internet des préfectures.

Quelqu'un est-il au courant ?

Merci